



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Francoise-BOSSER>

Françoise BOSSER

- ACTUALITÉS - Actualité locale -

Date de mise en ligne : samedi 24 décembre 2011

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Hommage à l'institutrice, à la directrice d'école, à la fondatrice de l'Amicale Laïque du Bélon et de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Pont Aven.

F. Bosser et l'affaire Seznec.

.



A l'école publique de Riec sur Bélon, le vendredi **9 décembre 2011**, deux plaques commémoratives ont été dévoilées par l'adjointe au maire, **Annie Formosa**, en présence de **Claude Jaffré**, conseiller général, de **Jacqueline Kersulec** et **Mithé Tanguy**, militantes laïques à l'initiative de cet hommage, de **Jean Yves Kersulec**, maître d'oeuvre et de la petite nièce de F. Bosser, madame **Michelle Gourret**. Le maire, **Sébastien Miossec**, ancien élève de l'école, empêché, s'était excusé au dernier moment.

Bel hommage à celle qui fut adjointe au maire de Riec de 1947 à 1953, institutrice adjointe de 1915 à 1942 à l'école publique de filles, puis directrice jusqu'en 1946.

.



L'un des panneaux

.

Plusieurs discours au cours de cette cérémonie :

Un texte de Victor Hugo sur l'enseignement (1850) dit par Antoinette



Texte de Victor Hugo

Un vibrant hommage de la présidente de la section actuelle de la Ligue des Droits de l'Homme du secteur Concarneau-Quimperlé, qui a pris pour nom "section F. Bosser".



Nous tenons à remercier Monsieur le Maire de Riec de nous avoir conviés à cette commémoration qui, formidablement, nous replonge aux origines de notre histoire tout en éclairant et en renforçant le sens de l'action militante qui doit être la nôtre.

En effet, aujourd'hui, nous sommes ramenés non seulement aux sources de la création de notre section, puisque nous devons notre existence, dans l'entre-deux guerres, à MF Bosser, (on parlait alors de la section de Pont Aven, chef lieu du canton), mais également, aux sources de la création de la Ligue des Droits de l'Homme nationale elle-même, le combat mené par M.F. Bosser pour la réouverture du dossier Seznec, pour la disculpation et la réhabilitation de ce dernier, appelant, toutes proportions gardées, une comparaison avec l'Affaire Dreyfus (cet innocent victime, à la fois, de l'antisémitisme et de la raison d'Etat) qui est à l'origine de la création de la LDH.

Notre section compte un nombre grandissant de « pièces rapportées » (j'en fais partie) et nous sommes totalement absorbés par les actions d'aujourd'hui, les actions que nous menons au quotidien...Pourtant, pour les associations comme pour chacun d'entre-nous, et, ce à tous les échelons, nous savons combien il est essentiel de savoir (c.a.d de ne pas oublier) d'où nous venons pour mieux déterminer où nous allons...

Nous sommes fiers d'être nés de la volonté d'une hussarde de la République à une époque où la LDH multipliait les campagnes pour défendre des syndicalistes poursuivis, pour obtenir la réhabilitation des soldats condamnés à tort par les conseils de guerre pendant la 1ère guerre mondiale, où la Ligue commençait à intégrer la défense des droits économiques et sociaux à ses objectifs et posait avec vigueur le problème de la justice sociale et des droits des travailleurs, où elle travaillait aussi, à la création d'une Fédération Internationale des Droits de l'Homme .

Dans les années 30, la Ligue joue un rôle important dans le rassemblement de toutes les forces démocratiques et progressistes dans la lutte contre le fascisme. Un petit retour par la case « histoire » m'a remis en mémoire le fait que c'est au siège de la Ligue des droits de l'Homme qu' a été signé le Pacte des partis de gauche, syndicats et associations antifascistes, qui fonde le Front populaire en 1935.

Au milieu de tous ces combats, voilà donc qu'une institutrice de province acquiert à force d'interrogatoires et d'investigation, l'intime conviction de l'innocence de Guillaume Seznec... A partir de ce moment, rien ne pourra l'arrêter : comités de soutien, interpellation de membres du jury pour les confronter à leurs contradictions, succession d'interventions publiques, d'interventions auprès des sections, focalisation de leurs actions, de celles de la Fédération du Finistère, sur cette situation , interpellations répétées du Comité Central qui est l'organe exécutif de la LDH, où ont toujours siégé de nombreux juristes et même à l'époque, au moins un ministre de la Justice. Elle ébranle un peu les convictions, les consciences, mais reconnaissons-le, dérange beaucoup, des ligueurs attachés au strict respect de la loi ,qui n'apprécient que très moyennement, les accusations de conspiration portées par cette femme qui leur semblait plus proche de la passionaria que de l'avocate, défendant une espèce de « justice de la jungle » bien éloignée de la justice professionnelle.

On le sait, la position de la Ligue se fondait inconditionnellement sur les articles 443 et 444 du Code d'Instruction Criminelle, articles fixant les conditions des appels en révision, dont la modification en 1989, a permis la réouverture du dossier. La nouvelle législation est parfois surnommée la « loi Seznec ». A nos yeux, « loi Bosser » eut été tout aussi légitime...

Lorsque l'on a en mémoire le combat de MF Bosser non seulement contre la justice, mais, pour ce qui nous concerne, nous ligueurs, contre son propre camp, contre les siens, on ne peut éviter un tout petit sourire à la lecture des communiqués du Comité Central en 2005 : partageant « la joie de Denis Seznec, inlassable défenseur de la mémoire de son grand-père ». se réjouissant que « plus de 80 ans après, la justice française ait enfin accepté d'accueillir le recours en révision déposé par les héritiers de Guillaume Seznec », le communiqué du 15 décembre 2006, se désolant du refus de la Cour de Cassation de réviser la condamnation de Guillaume Seznec...

Pour nous qui savons ce qu'a été l'acharnement de MF Bosser au service de cette cause, son investissement citoyen et humain, le communiqué de décembre 2006, qui ne la mentionne évidemment pas, lui rend indirectement justice, doit être lu comme un hommage à son indéfectible action au service de la vérité, une réhabilitation, en quelques sorte ...

Mais il faut pour cela lire entre les lignes...

« Cela fait plus de soixante-dix ans que la Ligue des droits de l'Homme, après avoir étudié le dossier, entendu la demande qui en était faite par les jurés mêmes qui avaient prononcé la condamnation, a demandé cette révision. Elle fut d'abord refusée parce que les éléments nouveaux ne prouvaient pas l'innocence. Mais depuis 1989, il est seulement exigé pour réviser une condamnation qu'existe un élément de nature à faire naître un doute sur la culpabilité.

Dans cette affaire, de hauts magistrats, dont l'avocat général, avaient exprimé leurs doutes. C'est donc bien qu'il y avait des raisons de douter et la décision rendue ne peut que susciter la stupéfaction.

La LDH assure Denis Seznec de sa considération et de sa solidarité dans le remarquable combat qu'il mène depuis des années non seulement pour la réhabilitation de son grand-père, mais au-delà pour une justice plus juste et plus humaine. »

Un sourire, mais pas de dérision... Comme le dit l'auteur d'un ouvrage qui relate cette affaire Seznec et l'action de MF Bosser, « Au sein de la Ligue, les batailles internes au sujet du cas Seznec révèlent deux côtés contradictoires mais tout aussi admirables de la Ligue : passion pour la justice, d'un côté et maîtrise réaliste du système judiciaire, de l'autre ».

Et c'est bien ce que nous vivons au quotidien au sein d'une association respectueuse des principes et valeurs qui fondent notre République, tels qu'énoncés dans les déclarations des DH et dans la Constitution, respectueuse de la Loi et du Droit, mais tout aussi prompte à appeler à la désobéissance civile lorsque la loi menace les droits et c'est fréquemment le cas ces jours-ci...

Pour conclure : M.F. Bosser dont nous avons choisi, en désaccord amiable avec le Comité Central qui ne veut pas de patronymes mais une dénomination à partir du lieu d'implantation, de donner le nom à notre section, mérite notre obstination à double titre :

- pour la force de ses convictions et l'aptitude qu'elle a montré à mener une action jusqu'au bout (elle aura quand même eu le plaisir avant de mourir de le voir gracié, de lui trouver une maison en Bretagne, de l'enterrer en 1954...)

► Pour avoir démontré l'impérieuse nécessité de la vigilance, de l'esprit critique, même à l'égard des siens...Le message reçu par le citoyen, membre d'une association, d'un syndicat, d'un parti politique, est très fort. N'accepter pour vrai que ce que l'on a , au préalable, passé au crible de son raisonnement, de sa raison... Ne pas se contenter de répéter, d' être la simple voix de son maître... Cela peut conduire à des combats longs et difficiles, éprouvants, mais, on le voit à travers l'épopée de MF Bosser, la détermination finit par payer et ces combats sincères, honnêtes, à la recherche de la vérité, honorent le citoyen ,bénéficient à la société tout entière et s'avèrent en fin de compte de la plus grande utilité pour l'association elle-même dont la progression et la pérennité dépendent aussi de la vigilance de ses membres citoyens...

.

